



6 et 7 novembre 2021

Texte simplifié

Ce manuel est écrit en texte simplifié.

Le manuel d'élection est aussi offert en version audio en braille et en d'autres langues.

Élections Montréal a des moyens pour rendre le vote plus facile pour tout le monde.

Pour en savoir plus, appelez au **514 872-8683**.



Pourquoi des élections ?

Le 6 et le 7 novembre 2021, les citoyennes et les citoyens vont voter pour choisir:

- la mairesse ou le maire de Montréal;
- une mairesse ou un maire d'arrondissement;
- une conseillère ou un conseiller de la ville;
- une conseillère ou un conseiller d'arrondissement.

Les personnes élues vont travailler pour Montréal jusqu'en 2025.

Votre vote est important.

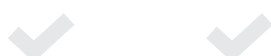


2

Quand voter?

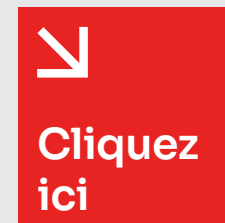
Vous avez 4 jours pour aller voter :

- le **samedi 30 octobre**
de 9 heures 30 du matin
à 8 heures du soir
- le **dimanche 31 octobre**
de 9 heures 30 du matin
à 8 heures du soir
- le **samedi 6 novembre**
de 9 heures 30 du matin
à 8 heures du soir
- le **dimanche 7 novembre**
de 9 heures 30 du matin
à 8 heures du soir



3

Où voter?

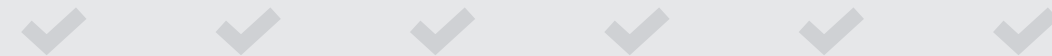
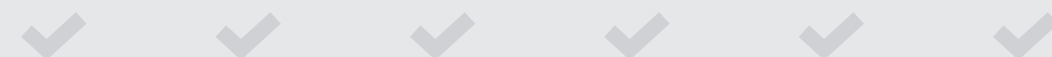


Cliquez ici
pour trouver
votre bureau
de vote.

Au mois d'octobre 2021, vous recevrez
une **carte de rappel** par la poste.

La carte de rappel donne l'adresse pour aller voter.

Tous les bureaux de vote sont universellement
accessibles.



Qui peut voter ?

Pour avoir le droit de voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale.

Le jour du vote, vous devez avoir 18 ans ou plus.

Vous devez avoir la citoyenneté canadienne depuis le 1^{er} septembre 2021.

Le 1^{er} septembre 2021, vous devez :

- habiter au Québec depuis 6 mois ou plus et avoir une adresse à Montréal;

ou

- être propriétaire d'un immeuble à Montréal depuis au moins 1 an.

Les personnes sous curatelle ne peuvent pas voter.

Vérifiez votre inscription sur la liste électorale

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale.

Pour vérifier votre inscription sur la liste électorale, vous pouvez appeler au **514-872-8683**.



Vous pouvez aussi cliquer ici pour vérifier votre inscription sur la liste électorale.

Si votre nom est sur la liste électorale, vous recevrez un **avis d'inscription** par la poste au début du mois d'octobre.

Lisez bien votre avis d'inscription.

Est-ce que votre nom est bien écrit sur l'avis d'inscription ?

Est-ce que vous voyez des erreurs sur l'avis d'inscription ?

Si vous n'êtes pas inscrit, si votre nom n'est pas sur l'avis d'inscription ou si vous voyez des erreurs sur l'avis d'inscription

Vous devez aller à une **commission de révision** pour vous inscrire ou pour faire corriger les erreurs.

Vous recevrez une liste des adresses des commissions de révision par la poste.

Vous pouvez aller à n'importe quelle commission de révision sur la liste.

Vous pouvez aller à la commission de révision à différents moments :

- **Mardi 12 octobre**
de midi à 7 heures le soir
- **Mercredi 13 octobre**
de midi à 7 heures le soir
- **Jeudi 14 octobre**
de 10 heures le matin
à 10 heures le soir
- **Vendredi 15 octobre**
de midi à 7 heures le soir
- **Samedi 16 octobre**
de midi à 6 heures le soir
- **Dimanche 17 octobre**
de midi à 6 heures le soir
- **Lundi 18 octobre**
de midi à 7 heures le soir

Après le 18 octobre 2021, il ne sera plus possible de vous inscrire pour voter.

Quelqu'un peut aller à la commission de révision à votre place.

Ces personnes peuvent vous aider :

- votre conjoint ou votre conjointe;
- un parent ou une parente;
- une personne qui habite avec vous.

Vous n'êtes pas obligé d'aller à la commission de révision avec la personne.

Vous, ou la personne qui fait la demande, devez apporter 2 documents pour vous identifier :

- 1 document avec votre nom et votre date de naissance;
- 1 document avec votre nom et votre adresse.

Comment vous inscrire si vous devez vous isoler à cause de la COVID-19 ou si vous ne pouvez pas vous déplacer à cause d'un problème de santé ?

Si vous devez rester en isolement ou si vous ne pouvez pas vous déplacer à cause d'un problème de santé, vous pouvez vous inscrire par la poste.

Vous pouvez écrire à la commission de révision **avant le 18 octobre 2021.**



**Cliquez
ici**

Cliquez ici pour imprimer le formulaire
Demande de révision à la liste électorale

ou appelez au **514 872-8683** pour savoir quoi faire.

Remplissez ce formulaire.



Faites des photocopies de vos 2 pièces d'identité.

Envoyez le formulaire rempli et les 2 photocopies des pièces d'identité par la poste à l'adresse :

Élections Montréal
2060, rue Dickson, 3^e étage
Montréal (Québec) H1N 2H8

ou

par courriel à elections@montreal.ca

Faites vite!

Élections Montréal doit recevoir vos documents
au plus tard le 18 octobre 2021.

Comment voter si vous devez vous isoler à cause de la COVID-19 ou si vous ne pouvez pas vous déplacer à cause d'un problème de santé ?

Si vous devez rester en isolement, vous pouvez voter par la poste.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à cause d'un problème de santé, vous pouvez aussi voter par la poste.

Les proches qui vous aident et qui vivent avec vous peuvent aussi voter par la poste.

Pour voter par la poste, vous devez faire une demande **au plus tard le 27 octobre 2021.**

Il y a 2 façons de faire la demande :

Appelez au **514 872-8683** ou



**Cliquez
ici**

Cliquez ici pour remplir le formulaire en ligne.

Si votre demande est acceptée, vous recevrez par la poste une enveloppe spéciale pour voter.

Cette enveloppe spéciale contient :

- les instructions pour voter ;
- vos bulletins de vote avec les noms des candidats ;
- une enveloppe prête à poster avec l'adresse d'Élections Montréal.

Retournez rapidement vos bulletins de vote et les documents d'identité demandés dans l'enveloppe de retour par la poste.

Comment vous inscrire si vous habitez dans une résidence pour personnes âgées, dans un centre d'hébergement ou dans un centre d'accueil ?



Cliquez ici pour voir la liste des résidences et des centres admissibles.

Vous pouvez vous inscrire par la poste si votre résidence ou votre centre est admissible.

Vous pouvez aussi appeler au **514 872-8683** pour vérifier.



Cliquez ici pour imprimer le formulaire Demande de révision à la liste électorale.

Remplissez ce formulaire.

Faites des photocopies de vos pièces d'identité ou demandez une preuve d'identité à une personne employée de votre résidence ou de votre centre.

Envoyez le formulaire et les photocopies ou la preuve d'identité par la poste à l'adresse:

Élections Montréal
2060, rue Dickson, 3^e étage
Montréal (Québec) H1N 2H8

ou

par courriel à elections@montreal.ca

Faites vite!

Élections Montréal doit recevoir vos documents **au plus tard le 18 octobre 2021.**

Comment voter si vous habitez dans une résidence pour personnes âgées, dans un centre d'hébergement ou dans un centre d'accueil ?

Vous pouvez voter par la poste.

Vous pouvez aussi aller voter en personne au bureau de vote écrit sur votre carte de rappel.

Pour voter par la poste, vous devez faire une demande **au plus tard le 27 octobre 2021.**

Il y a 2 façons de faire la demande :

Appelez au **514 872-8683**

ou



Cliquez ici pour remplir le formulaire en ligne.



Si votre demande est acceptée, vous recevrez par la poste une enveloppe spéciale pour voter.

Cette enveloppe spéciale contient :

- les instructions pour voter ;
- vos bulletins de vote avec les noms des candidats ;
- une enveloppe prête à poster avec l'adresse d'Élections Montréal.

Retournez rapidement vos bulletins de vote et les photocopies des documents d'identité demandés dans l'enveloppe de retour par la poste.

Les jours de vote

Pour voter, vous devez aller à l'adresse écrite sur votre carte de rappel.

Au bureau de vote, il est obligatoire de porter un masque.

Vous devez apporter un stylo à encre bleue ou noire ou un crayon à mine.

Vous devez apporter une seule des pièces d'identité suivantes :

- carte d'assurance maladie ;
- permis de conduire ;
- passeport canadien ;
- certificat de statut d'Indien ;
- carte des Forces canadiennes.

Le jour des élections, Élections Montréal a des moyens pour rendre le vote plus facile et plus sécuritaire pour tout le monde.

Comment se passe le vote en personne ?

Les personnes employées pour les élections vous donnent les papiers pour voter.

Chaque papier est un **bulletin de vote**.

Sur le bulletin de vote, faites une marque dans le cercle à côté du nom de la personne de votre choix.

Vous devez choisir une seule personne sur chaque bulletin de vote.

Sur le bulletin de vote, ce n'est pas grave si la marque dépasse un peu du cercle.

Mais la marque ne doit pas toucher à un autre cercle.



Après les élections

Les résultats des élections seront annoncés le 7 novembre après 8 heures le soir.

Les résultats seront sur le site web elections.montreal.ca

Si vous avez des questions avant, pendant ou après les élections, appelez au **514 872-8683**.

Si vous voulez travailler pour les élections les journées de vote

Il y a beaucoup de postes payés pour les 30 et 31 octobre et les 6 et 7 novembre.

Pour postuler, vous devez avoir:

- 16 ans ou plus;
- Un numéro d'assurance sociale;
- Une adresse courriel.

Remplissez la demande d'emploi en ligne.



Cliquez ici pour voir les emplois disponibles.



Pour nous joindre

Téléphone: 514 872-8683

Site web: elections.montreal.ca

Courriel: elections@montreal.ca



Suivez Élections Montréal sur Facebook

